

DAJI/2018/Décision/Tarifs/22

Décision portant approbation du tarif d'inscription à l'Ecole d'été Franco-Québécoise

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription à l'Ecole d'été Franco-Québécoise organisée par l'Institut de droit de l'Environnement durable (IDEDD) et la Chaire «RSE & DD».

Cette Ecole d'été Franco-Québécoise aura lieu du 14 mai au 19 mai 2018.


Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Formation initiale : 620 euros TTC,
- Formation continue :
 - o formation journée : 670 euros TTC,
 - o formation demi-journée : 380 euros TTC,
 - o semaine : 2550 euros TTC.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 05 avril 2018



Yvon Berland

Président d'Aix-Marseille Université

